#### REPUBLIQUE FRANCAISE

### DEPARTEMENT DE LA LOZERE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

#### **OBJET:**

Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises Demande de financement de l'EIRL « Pelegry Ludovic »

Nombre de Conseillers Communautaires :

en exercice: 28

présents à la séance : 24

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 12 novembre 2020

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance : 30 novembre 2020

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret : Non

Publié le **2** 5 NOV. 2020 Le Président,



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance Publique du 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois de novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents: MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Conseillers Communautaires.

**Etaient représentées**: M. Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président (Laurent SUAU), M. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), MME Emmanuelle SOULIER (Bruno PORTAL), Conseillers Communautaires.

**<u>Etait absent</u>**: M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Jean-Luc ANTRAYGUE Conseiller Communautaire expose:

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique a consacré au niveau communal et intercommunal la compétence d'attribution des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

La collectivité a été sollicité par l'EIRL PELEGRY Ludovic concernant le projet de création d'une cordonnerie avec la diversité de ses services (création d'articles de maroquinerie, clés,) répondant à un service de proximité; projet situé 15 rue Basse à Mende.

Accusé de réception en préfecture 048-244800405-20201119-6773-2020-163-

Date de télétransmission : 24/11/2020 Date de réception préfecture : 24/11/2020 Au travers de ce projet, les objectifs sont :

- de dynamiser et renforcer le centre-ville mendois en apportant une prestation de service de cordonnerie de qualité, inexistante depuis 2017 et de proposer également des créations d'objets en cuir, sur mesure (sacs, bracelets,...)
- de réhabiliter un local commercial en centre-ville qui rentre dans la dynamique de l'offre territoriale.
- de développer et maintenir son activité en vue d'en tirer des niveaux de revenus corrects tout en partageant son savoir-faire et sa passion.
- de créer son propre emploi.

La demande de financement porte sur les travaux d'aménagement du local et l'acquisition de matériel.

Le coût global de l'opération s'élève à 13 975.67 € HT.

La demande de financement auprès de la collectivité s'élève à 2 236.11 € et concerne :

#### Partie Aménagement

| 13 975.67 € |
|-------------|
| 2 236.11 €  |
| 8 944.43 €  |
| 2 795.13 €  |
|             |

Compte tenu de la compétence d'aide à l'immobilier d'entreprises dévolue à notre collectivité et au vu du projet présenté ci-dessus, il est proposé :

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur la demande d'aide telle qu'exposée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces inhérentes à la mise en œuvre de la présente décision,
- DE PROCEDER à la réservation des crédits au budget 2020,

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme, Mende, le Le Président, Laurent SUAU

24/11/2020

